REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0723

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Convention-cadre de partenariat 2020-2022 entre Action logement et la Métropole de Lyon sur la période 2021 à 2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0723

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Convention-cadre de partenariat 2020-2022 entre Action logement et la Métropole de Lyon sur la période 2021 à 2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le logement est au cœur des enjeux d'accès à l'emploi et de mobilité professionnelle. L'augmentation du coût du logement sur le territoire de la Métropole, l'allongement des temps de trajets domicile-travail et les difficultés d'accès des ménages à un logement peuvent avoir un impact direct sur l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle. Certaines entreprises font part de difficultés de recrutement liées aux conditions de logement des salariés.

Action logement est au cœur de ces 2 sujets : faciliter l'accès au logement pour faciliter l'accès à l'emploi, en développant des services et une offre de logement adaptée et accessible aux ménages. Action logement (ex "1 % logement") gère depuis plus de 60 ans la participation des employeurs à l'effort de construction de logements (PEEC) pour les salariés. Sont concernées les entreprises du secteur privé non agricole employant au moins 50 salariés, soit plus de 220 000 entreprises à l'échelle nationale pour 14 millions de salariés potentiellement bénéficiaires.

Depuis sa création, le rôle d'Action logement s'est renforcé en faveur du renouvellement urbain et du développement du logement social : le groupe concourt à plus de 70 % au financement des projets de renouvellement urbain par le financement direct apporté à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et contribue par les investissements immobiliers de sa foncière à la mixité sociale des quartiers.

Action logement se structure autour de filiales : Action logement immobilier, l'Association foncière logement et Action logement services. De fait, Action logement fonde son action sur la production de logements pour les salariés, le financement du renouvellement urbain et le déploiement d'une offre de services et d'aides financières aux salariés (activité d'Action logement services).

La convention quinquennale contractualisée entre Action logement et l'Etat représente au total plus de 15 milliards d'euros de fonds issus de la PEEC sur les années 2018-2022, permettant à Action logement de contribuer à l'amélioration de la situation du logement en France.

D'un point de vue national, la tension du marché et le besoin de logement sur le territoire de la Métropole pour les salariés concourent à l'intérêt d'une intervention conséquente d'Action logement, de par son rôle de financeur et d'opérateur majeur du logement social et abordable, en faveur des salariés sur le territoire de la Métropole.

II - Objet de la délibération

La convention-cadre de partenariat 2021-2022 entre la Métropole et Action logement fait suite à une 1ère convention similaire, pour la période 2016-2020.

Pour l'année 2020, sur le territoire de la Métropole, Action logement services a mobilisé 76 675 000 € au titre des services et des aides financières accordés aux salariés et des financements aux bailleurs sociaux.

En 2020, 1 016 logements sociaux et intermédiaires ont été produits par Alliade habitat, In'li Aura et Immobilière Rhône-Alpes pour un montant de 173 400 000 € et 1 258 logements ont été réhabilités pour un investissement de 54 338 000 €. Action logement a également participé à hauteur de 371 000 € au financement d'associations locales agréées au titre de l'ingénierie sociale et de l'intermédiation locative.

Cette mobilisation a permis d'accompagner 26 919 salariés habitant le territoire en 2020 pour accéder à un logement social, devenir propriétaire, rénover leur logement, garantir leur accès à un logement ou les accompagner dans leur mobilité professionnelle. En ce qui concerne le service d'accompagnement aux salariés en difficulté, 927 salariés ont bénéficié de cet accompagnement pour accéder ou conserver leur logement.

Les axes proposés pour la convention-cadre entre Action logement et la Métropole 2021-2022 sont les suivants :

- contribuer à l'attractivité et au développement d'une offre de logements abordables et de qualité : production de logements locatifs sociaux (objectif de 1 060 logements par an), de logements locatifs intermédiaires (objectif de 400 logements par an), de logements pour les jeunes et les étudiants, d'habitat spécifique ; actions en faveur de l'accession des ménages à la propriété abordable *via*, notamment, la participation d'Action logement à l'organisme de foncier solidaire de la Métropole ; vente HLM selon une stratégie partagée ; mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU),

- contribuer au redressement des copropriétés en difficulté, lutter contre l'habitat indigne et non décent et améliorer la performance énergétique des logements du parc privé : réhabilitation énergétique de logements locatifs sociaux par les filiales immobilières d'Action logement (objectif de 1 275 logements par an) ; mobilisation du dispositif Dignéo par la Foncière logement pour accompagner des opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction par le financement et le pilotage d'études, de diagnostics et de faisabilité sur les territoires (notamment Oullins et Saint-Fons),

- produire un habitat plus inclusif : Action logement services est membre du comité de pilotage de la charte métropolitaine de partenariat en faveur des logements adaptés et contribue à la production d'habitat spécifique,

- promouvoir la mixité sociale et rééquilibrer les territoires : Action logement est membre de la Conférence intercommunale du logement (CIL) et signataire de la convention intercommunale d'attribution (CIA). Il contribue à la mise en œuvre des objectifs de relogement de publics prioritaires, de mixité sociale ainsi qu'au rééquilibrage territorial. Action logement s'engage également dans la convention à contribuer à la pérennisation du système de gestion partagée de la demande et des attributions,

- contribuer à l'ancrage durable des entreprises et à l'insertion par l'emploi : facilitation de l'accès au logement pour favoriser l'emploi avec la poursuite des coopérations avec l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et la Métropole, pour faire connaître l'offre de services d'Action logement aux entreprises et salariés, mobilisation par Action logement de sa filiale "Ma nouvelle ville", mise en œuvre du dispositif "Louer pour l'emploi" ; accompagnement de nouveaux modes de travail comme le télétravail ; poursuite de l'accompagnement des salariés en difficulté ; financement d'études de besoins en logement par Action logement, en partenariat avec la Métropole.

La mobilisation prévisionnelle d'Action logement, sur le territoire de la Métropole, représente un total de 789 935 000 € pour la période 2021-2022.

Pour le suivi de la convention, il est proposé qu'un comité de pilotage se réunisse une fois par an pour examiner le bilan des actions engagées dans le cadre de la convention. Ce comité de pilotage serait animé par la Métropole et Action logement. Pour la Métropole, il serait présidé par le Président de la Métropole représenté par le Vice-Président délégué à l'habitat, au logement social et à la politique de la ville et de la Vice-Présidente à l'économie, à l'emploi, au commerce, au numérique et à la commande publique ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le partenariat entre la Métropole et Action logement,

b) - la convention-cadre de partenariat à passer entre la Métropole et Action logement pour les années 2021 et 2022.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20210927-2644430-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2021
Date de réception préfecture : 30 septembre 2021